**Explications des votes des élus n’appartenant pas à la majorité**

**lors du Conseil Municipal du 04/07/20**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Pour information** : les élus n’appartenant pas à la majorité n’ont été convié à aucune réunion préparatoire.

**1/ Election du Maire**

M. Veuillet ayant proposé sa candidature, sans surprise, nous votons CONTRE.

**2/ Approbation des statuts du SIAP du Pas du Sant**

Nous n’avions pas eu l’information de cet ajout à l’ordre du jour mais afin de ne pas bloquer le fonctionnement du syndicat, nous votons POUR ces nouveaux statuts.

**3/ Délibérations fonds de concours**

Nous n’avions pas eu l’information de cet ajout à l’ordre du jour mais afin de percevoir ces subventions de la communauté de communes, nous votons POUR.

**4/ Création des postes d’adjoints**

Il ne s’agit pas là d’élire un ou des adjoints mais d’autoriser le conseil municipal à créer des postes d’adjoints. M. le Maire précise que pour cet exercice budgétaire (1er janvier au 31 décembre de l’année civile) il n’y aurait qu’un seul adjoint. Nous votons POUR.

**5/ Election d’un adjoint**

Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES est présentée comme adjointe au maire. Nous votons CONTRE.

**6/ Versement des indemnités de fonction aux adjoints, aux conseillers délégués**

Nous soulignons que tel qu’autorisé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) depuis 2019, l’indemnité brute de M. le maire n’a pas à être délibérée si l’indemnité qu’il perçoit reste au taux maximum, soit 2006.93€. A noter, aucun maire à Viviers lès Montagnes depuis des décennies ne s’était alloué le taux maximal.

Vos élus vont donc percevoir (pour information : selon le CGCT ce tableau aurait dû figurer au procès-verbal) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Fonction | Indemnité brute en € | % de l’indice brut terminal |
| Maire | 2006.93 | 51.6% |
| Adjoints | 645.64 | 16.6% |
| Conseillers délégués | 155.58 | 4% |

N’ayant pas été concerté, nous nous ABSTENONS de voter.

**7/ Délibération pour approuver/modifier le compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2019**

Hors Mme ALRIC non présente le 5 décembre dernier, nous votons POUR.

**8/ Election des membres de la commission d’appel d’offres :**

N’ayant pas été informé de la composition de cette commission, Mme BARBERI et M. DUCAMP déclarent ne pas souhaiter faire partis de cette commission. Election reportée en partie.

**9, 10, 11, 13 et 14/ du compte-rendu concernant les budgets 2019 à valider :**

Rappelant que nous n’avons été convié à aucune réunion préparatoire, que n’avons disposé que de 48 heures pour lire et analyser les chiffres des budgets 2019, nous nous ABSTENONS de voter.

**12 et 16/ du compte-rendu concernant les budget prévisionnels 2020 à voter :**

Rappelant que nous n’avons été convié à aucune réunion préparatoire, que n’avons eu aucune information sur les chiffres proposés pour les budgets 2020, nous votons CONTRE.

**15/ Budget Assainissement : Affectation des résultats**

Cette manœuvre ayant été déjà validée par le Trésorier Principal lors du précédent mandat, nous votons POUR.

**17/ Taux d’imposition 2020**

M. le maire indiquant ne pas souhaiter augmenter les taux d’imposition, nous votons POUR.

**18/ Désignation des délégués au SIAP du Pas du Sant**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces délégués, nous nous ABSTENONS de voter.

**19/ Modification des statuts du SMAEP du Pas des Bêtes**

Afin de ne pas bloquer le fonctionnement du syndicat, nous votons POUR ces nouveaux statuts.

**20/ Désignation des délégués au SMAEP du Pas des Bêtes**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces délégués, nous nous ABSTENONS de voter.

**21/ Désignation des délégués au SDET**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces délégués, nous nous ABSTENONS de voter.

**22/ Désignation des délégués au SMARCM**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces délégués, nous nous ABSTENONS de voter.

**23/ Fixation du nombre de membres du conseil d’administration du CCAS**

Bien que non informé de son futur mode de fonctionnement, nous souhaitons favoriser les actions rattachées au centre communal d’action sociale (CCAS) et votons POUR.

**24/ Election des représentants du conseil d’administration du CCAS**

Bien que n’ayant pas été informé de la composition des membres du conseil d’administration, pour les mêmes raisons qu’au point précédent, nous votons POUR.

**25/ Renouvellement bureau AFR**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces membres du bureau, nous nous ABSTENONS de voter.

**26/ Election membres de la CCID**

N’ayant pas été informé de la désignation de ces délégués, nous nous ABSTENONS de voter.

**27/ Délégations du conseil municipal au maire**

« …de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d’un montant maximum autorisé par le conseil municipal (fixé à

**500 000€** par année civile)… »

Pour information :

Pour la gestion de l’ensemble de la communauté de communes, le montant délégué au président est de 300 000 €.

« Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l’unanimité,

 **DECIDE** de donner délégation au Président, pour la durée du mandat à l’effet :

1. De signer les contrats d’ouverture de crédits de trésorerie d’une durée d’un an, pour un montant maximum fixé à 300 000 euros quelles qu’en soient les conditions ; .. »

Rappelons que lors du dernier mandat, M. le maire avait une capacité autorisée par le conseil municipal bien inférieure (200 fois inférieure !) .

Nous votons CONTRE.

**28/ Régularisation de l’attribution des subventions aux associations**

Tel que l’a autorisé la loi, les subventions ont été attribuées aux associations viviéroises sur la base des montants alloués l’année précédente. Il s’agit là de régulariser ce versement et nous votons POUR.

**29/ Renouvellement de la subvention pour l’extension des horaires de la médiathèque**

Nous votons POUR l’obtention de cette subvention.

**30/ Délibération pour la prime COVID**

N’ayant pas été informé de la mise en œuvre de cette prime, ni de ses modalités d’obtention, nous nous ABSTENONS de voter.

**31/ Budget Assainissement : admissions en non-valeurs**

M. le Trésorier Principal ayant proposé cette admission en non-valeur, nous votons POUR.

**32/ Modification des statuts de la CCSA**

Souhaitant soutenir les avancées statutaires de la CCSA concernant ces points, nous votons POUR.